

PROCÈS-VERBAL

DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE TOURAINE DU 9 mars 2026

Séance du 9 mars de l'an deux mille vingt-six

Le Comité syndical du Pays Loire Touraine légalement convoqué s'est réuni pour sa réunion de report, à la salle du conseil municipal de la mairie de Pocé-sur-Cisse, sous la présidence de Monsieur Claude COURGEAU, Président, à 15h.

Date de la convocation : 4 mars 2026

Délégués en exercice : 80

Délégués présents : 5

Présents : Communauté de Communes du Val d'Amboise : M. COURGEAU Claude ; M. DESVAUX Michel ; M. LENA Jean-Michel

Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher : M. CANTEIRO Thierry

Communauté de communes du Castelrenaudais : Mme GONZALES-BOURGES Chantal

Secrétaire de séance : M. DESVAUX Michel

Ordre du jour du Comité syndical

1. Finances du syndicat mixte
2. Statuts du syndicat mixte
3. Délibérations administratives
4. Questions diverses

En préambule, M. COURGEAU rappelle aux membres du comité qu'ils ont reçu avec la convocation le rapport d'activités 2025 du syndicat qui présente le bilan des missions menées par le Pays Loire Touraine de janvier à décembre 2025.

1/ Finances du syndicat mixte

Les membres du comité syndical ont reçu les documents budgétaires le 28/01/2026 pour une réunion du Comité syndical initialement prévue le 10 février 2026. En raison d'un dysfonctionnement de l'application numérique des finances publiques, le service de gestion comptable n'a pas pu recevoir notre compte financier à temps. La réunion du Comité syndical a donc été reportée au 3 mars 2026. A la date de convocation des membres, le CFU n'était toujours pas validé aussi 2 options ont été proposées aux membres.

A la date du 03/03/2026 le CFU bien que transmis au SGC, était toujours en cours de validation par les services de la trésorerie publique, par conséquent le CFU ne pouvait pas être proposé au vote. Aussi il a été proposé aux membres du Comité syndical de retenir l'option 2 permettant le vote du budget 2026 avec reprise anticipée des résultats.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

Délibération n°2 : Vote du Budget Primitif 2026

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité ce budget 2026 et autorisent le Président à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.

Les délibérations de la séance correspondent aux 2 délibérations liées aux finances du syndicat présentées ci-dessus.

2/ Statuts du syndicat

Lors du dernier comité syndical de l'année 2025, le Pays a délibéré pour acter le retrait du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et l'arrêt de sa participation au 1^{er} janvier 2026. Comme indiqué, le retrait du Conseil départemental entraîne une modification statutaire, le Pays ne pouvant plus rester syndicat mixte ouvert. Par arrêté préfectoral du 29/12/2025, transmis avec la convocation à cette réunion, la Préfecture d'Indre-et-Loire a indiqué que le syndicat mixte du PLT doit durant l'année 2026 organiser sa dissolution. Les membres pourront ensuite constituer un nouveau syndicat mixte fermé. La procédure de dissolution du syndicat mixte ouvert et la procédure de création du syndicat mixte fermé sont précisées sur le diaporama.

3/ Délibérations administratives

Les délibérations de la séance correspondent aux 2 délibérations liées aux finances du syndicat présentées ci-dessus.

4/ Questions diverses

La prochaine réunion du Comité syndical correspondra à la réunion d'installation du nouveau comité syndical. Cette réunion doit se tenir avant le 22 mai 2026.

>> Un courrier sera transmis aux communes et communautés de communes du Pays sur le mois de mars pour indiquer le nombre de délégués à désigner par structure membre.

Le Président lève la séance à 15h30.

Claude COURGEAU,
Le Président du Syndicat Mixte
du Pays Loire Touraine



Michel DESVAUX,
Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Desvaux", written over a horizontal line.